

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINE ET PATRIMOINE

Sous matière :
AUTRES ACTES DE
GESTION DU DOMAINE
PRIVE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :
DONATION
TERRAIN PAR
MONSIEUR
NAUDINAT**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-
VERGNES, Agnès SOULIER, Delphine SANTINI, Priscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 22 SEPTEMBRE
2021

Procurations : Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Karole CAFFIER
Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06 OCT. 2021

Absents excusés : Didier CABANIE Pierre BARBAUD, Bruno PERLES,
Karole CAFFIER

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU : 06 OCT. 2021

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 12 aout 2021, Monsieur NAUDINAT Michel, consent un don à la Commune, d'un terrain constructible situé dans la ZAC « Les Vallons du Griffoul », cadastré section BA n° 249 d'une superficie de 308 m².

Ce terrain a été acquis par Monsieur NAUDINAT Michel à la SEM THEMELIA, par acte authentique de dation en paiement du 16 juillet 2019, pour un prix de 36 500.00 Euros.

La parcelle est donnée en l'état, libre de toute occupation et sans condition.

S'agissant d'un terrain à bâtir destiné à être vendu, les frais d'acte s'élèveront, sauf à parfaire ou à diminuer, à la somme de 25.000,00 Euros (en ce compris les droits de mutation d'un montant de 21.360,00 Euros).

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose au Conseil Municipal, d'accepter la donation de Monsieur NAUDINAT Michel.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat,

Travaux Enseignement Supérieur, en date du 27 septembre 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

ACCEPTE la donation du terrain situé dans la ZAC « Les Vallons du Griffoul », cadastré section BA n° 249 d'une superficie de 308 m², tel que matérialisé sur le plan annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette donation et notamment l'acte authentique devant notaire.

PRECISE que les frais notariés à la charge de la commune s'élèveront, sauf à parfaire ou à diminuer, à la somme de 25.000,00 Euros (en ce compris les droits de mutation d'un montant de 21.360,00 Euros).

PRECISE que l'opération sera inscrite au budget de la Ville

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2021.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
06 OCT. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT. 2021
Par publication le :
06 OCT. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 06 OCT. 2021



ID : 011-211100763-20210928-DB2021234-DE